

PROFESSIONNEL DE LA PRODUCTION DES SPECTACLES

Appellations principales : Administrateur de production – Assistant de production – Directeur de production – Producteur – Régisseur.

Appellations spécifiques : Administrateur de théâtre – Chargé de direction de production – Chargé de production – Chef d'atelier de production – Chef de production - Directeur d'édition phonographique – Entrepreneur de spectacles – Organisateur de spectacles – Organisateur de tournées – Producteur délégué – Producteur exécutif – Régisseur-adjoint Régisseur général – TV producer – Secrétaire de production.

Fiche n°35

Fonction : Animation
Groupe sectoriel : Animation
Région Bretagne

Définition

Assure la mise en œuvre et le suivi des moyens matériels, humains ou financiers d'un tournage, d'une représentation ou d'un enregistrement, en respectant le cadre budgétaire prévu. Peut gérer l'infrastructure financière d'une production : effectuer l'évaluation financière du projet (pièce, livret, scénario), définir l'enveloppe budgétaire, dresser et faire respecter le budget par grands postes, rédiger et négocier les contrats, procéder aux sorties de trésorerie, établir le bilan financier. Peut aussi être à l'origine du projet ou financer tout ou partie d'une production.

Conditions générales d'exercice

L'emploi/métier s'exerce dans un bureau et sur les lieux de spectacle ou d'enregistrement (studio, scène, extérieur). L'activité demande une grande disponibilité et implique des déplacements fréquents, parfois à l'étranger. Elle s'effectue souvent dans l'urgence, en fin de semaine et selon des horaires décalés. Le travail s'exerce en équipe, en étroite collaboration avec des interlocuteurs divers (réalisateur ou metteur en scène, décorateur, technicien, artistes-interprètes et agents, fournisseurs et prestataires de services, administrations publiques et financeurs). Les durées d'intervention varient selon le produit. L'activité peut s'exercer dans le cadre du statut de salarié intermittent des spectacles.

Formation et expérience

Trois filières permettent d'accéder à l'emploi/métier :

- Une expérience des métiers techniques du spectacle dans une fonction d'organisation ou de supervision (assistant-réalisateur au cinéma, régisseur de scène, son ou lumière au théâtre), éventuellement complétée d'une connaissance des techniques de gestion et des modes de financement d'une production.
- Une formation supérieure de gestion et d'administration associée à une expérience ou une connaissance des étapes de la fabrication technique d'un spectacle, d'un film ou d'un disque.
- Une formation d'administration de production de spectacles telle que le BTS de régie-administration, le certificat de fin d'études de la section « Régie-Production » ou le DESS de Gestion des Institutions Culturelles. Dans le secteur cinématographique, l'accès aux métiers de régisseur et de directeur de production est dans certains cas conditionné par la possession d'une carte professionnelle délivrée par le Centre National du Cinéma (CNC). Dans le secteur audiovisuel public, l'accès s'effectue par concours interne. Dans le secteur de la publicité, une connaissance ou une expérience des techniques commerciales en agence facilite l'accès au métier de TV producer.

COMPETENCES COMMUNES

Compétences techniques de base :

- Traduire matériellement et financièrement le contenu d'un scénario, d'une pièce ou d'une partition (ou y participer).
- Etablir ou négocier un devis, un budget, une comptabilité ou un bilan (ou y participer).
- Rédiger ou négocier un contrat de vente, d'engagement, de coproduction, d'assurance, de prestation de service.
- Apprécier, décider ou intervenir pour tout problème technique ou organisationnel.
- Définir les modalités d'exécution et évaluer la faisabilité technico-financière de toute demande du réalisateur ou des techniciens (ou y participer).
- Etablir ou lire un plan de travail, un conducteur d'émission, une conduite de théâtre.
- Contrôler ou participer à la qualité artistique de la production.
- Contrôler et rémunérer le concours de tout intervenant extérieur.

Compétences associées :

- Parler plusieurs langues étrangères.
- Utiliser l'outil informatique.
- Connaître les législations du spectacle au plan national et international, les régimes de l'URSSAF, les congés spectacles, les taux de TVA et les retenues à la source au niveau international.

Capacités liées à l'emploi : *L'emploi requiert d'être capable de :*

- Prendre des initiatives et décider rapidement.
- Savoir prendre et calculer des risques.
- Communiquer avec des partenaires divers.
- Organiser le travail avec méthode.
- Travailler en équipe.
- Faire preuve de créativité et d'imagination.

SPECIFICITES

Activités spécifiques :

- | | |
|---|--|
| <p>Activités exercées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Secrétariat de la production. <input type="checkbox"/> Régie de production. <input type="checkbox"/> Recrutement des acteurs de complément (figurants). <input type="checkbox"/> Administration de la production. <input type="checkbox"/> Direction de la production. <input type="checkbox"/> Définition et suivi du budget. | <p>Domaines d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Cinéma. <input type="checkbox"/> Multimédia. <input type="checkbox"/> Publicité. <input type="checkbox"/> Concert. <input type="checkbox"/> Art dramatique, théâtre, danse. <input type="checkbox"/> Opéra. <input type="checkbox"/> Production phonographique. <input type="checkbox"/> Congrès, séminaires |
|---|--|

Types de supports :

- Spectacle vivant (danse, théâtre...).
- Film.
- Phonogramme.
- Multimédia.
- Autres.

Conditions de travail :

- Travail possible en fin de semaine.
- Déplacements à l'étranger possible.

Exigences :

- Adaptabilité
- Polyvalence
- Courtoisie
- Mobilité
- Disponibilité
- Bonne présentation et élocution
- Bonne résistance à la fatigue physique et nerveuse.
- Goût des contacts humains
- Respect des réglementations en vigueur et suivi de leur évolution
- Concilier les contraintes économiques et artistiques.

Fiche n°35 bis
Emploi/métier concerné : Professionnel de la production de spectacles
Fonction : Animation

Cadre réglementaire régissant la profession :
/
Organisation de la profession au niveau régional :
Il n'existe pas de groupement professionnel spécifique des producteurs de spectacles. Ceux-ci peuvent être privés, associatifs ou émaner de collectivités territoriales.

Définition de l'emploi/ métier : cf fiche n°35
Compétences et qualifications requises pour exercer l'emploi/métier : cf fiche n°35

Etat des lieux de la profession et perspectives d'évolution

Situation actuelle du marché du travail :
<u>Principaux employeurs</u> : collectivités territoriales, associations et entreprises privées (cinéma, opéra, centre de congrès, ...).
<u>Offre/Demande</u> : D>O (les 2 augmentent)
<u>Nombre de professionnels en exercice</u> : ?

Entraves à l'exercice et au développement de la profession :
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Problème du coût des animations (organisation, promotion et réalisation) et de leur financement + fuite des bénévoles. ▪ Degré d'impact des animations difficile à mesurer (retombées économiques et médiatiques). ▪ Rentabilité incertaine de certaines animations – Problème de viabilité économique à court et moyen terme.

Opportunités de développement :
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La culture est une activité qui ne cesse de se développer, l'abaissement du temps de travail va permettre à ce mouvement de se poursuivre. ▪ La culture devient un nouveau vecteur d'image pour l'entreprise.

Compétences requises et évolution :
Capacités techniques de base :
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaissance des techniques de gestion et des modes de financement d'une production. ▪ Définition des modalités d'exécution et évaluation de la faisabilité technico-financière du projet. ▪ Suivi technique, organisationnel et comptable des opérations. ▪ Rédaction et négociation de contrats. ▪ Gestion du personnel : recrutement, contrôle d'activité, rémunération des intervenants.
Capacités associées :
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pratique de plusieurs langues étrangères et de l'outil informatique. ▪ Connaissances des législations du spectacle et du droit du travail, des régimes sociaux et d'imposition.

Savoir-être et autres qualités requises : Capacité d'adaptation, capacités d'initiative et de décision, capacité à évaluer les risques, capacité à communiquer avec des interlocuteurs divers, sens de l'organisation, mobilité et disponibilité, bonne résistance à la fatigue physique et nerveuse, courtoisie, créativité et imagination, aptitude au travail en équipe, polyvalence, bonne présentation et éloquence, goût du contact.

Autres exigences : Respect des réglementations en vigueur et suivi de leur évolution, concilier contraintes économiques et artistiques.

Evolution : Les efforts devront porter sur une gestion rigoureuse de l'événement, notamment par le recours aux techniques d'évaluation et de marketing.

Evolution des qualifications exigées :

L'emploi/métier devrait rester accessible surtout avec une expérience professionnelle confirmée dans le secteur et/ou avec une formation supérieure de gestion et d'administration de production de spectacles.

Emergence de nouveaux métiers (ou de nouvelles pratiques professionnelles) :

/